

Arras : 14 mois de prison pour le voleur, 6 mois pour le volé qui a osé corriger le voleur

écrit par Christine Tasin | 17 août 2020



“Il ne faut pas faire justice soi-même”. Répétez après moi : *“il ne faut pas faire justice soi-même”*.

Même quand la justice ne fait pas son boulot ? Même quand la justice n'est pas capable de dissuader les récidivistes ? Même quand le voleur ayant reçu une raclée méritée conduit sans permis, donne une fausse identité aux gendarmes ?

Oui ma petite dame, ça s'appelle le djihad, ça s'appelle la conquête du pays avec la complicité de ses dirigeants, ça s'appelle la justice macronienne. Ce n'est pas pour rien si les détenus ont fait une ovation au nouveau ministre de la justice Dupond-Moretti. Ils savent...

Un voleur de voiture a été condamné à quatorze mois de prison ferme, en comparution immédiate, vendredi. Le cogérant de l'entreprise volée, qui l'avait poursuivi et passé à tabac à Gavrelle, le 10 août, a lui aussi été condamné.

Le cogérant d'une entreprise de pose de fibre optique de Sallaumines a écopé de six mois de prison ferme pour avoir voulu se faire justice. Il pourra effectuer sa peine chez lui, avec un bracelet électronique. Le 10 août, vers 18 h, à Lens, ce chef d'entreprise arrête son utilitaire Kangoo avec les clefs sur le tableau de bord pour descendre dire bonjour à un ami. Luca David, 20 ans, en profite. « *Je voulais rentrer dans le Nord !* » Il s'enfuit au volant du véhicule, malheureusement pour lui, muni d'un transpondeur.

Réalisant qu'il ne s'agissait pas d'une blague, le gérant prend le véhicule en chasse avec son frère, au volant d'une puissante voiture. La poursuite les amène vers l'Arrageois. Ils se portent rapidement à hauteur du véhicule, le bloquent à un stop près de Vitry-en-Artois, et tentent de rentrer dans le véhicule pour en chasser le conducteur. Le jeune voleur aurait pris peur. Il affirme, malgré des témoignages contradictoires, qu'on a ouvert la porte du véhicule et qu'on lui a donné des coups de pied. Il redémarre, endommage le véhicule de ses poursuivants qui se décident enfin à appeler la gendarmerie.

Le voleur tente ensuite de les semer en jetant des affaires qu'il trouve dans le véhicule. « *Ils me collaient de trop près...* ». Le conducteur de l'utilitaire perd le contrôle à Gavrelle. La voiture fait deux tonneaux et se retrouve sur le toit dans un champ. Le voleur est rattrapé par son poursuivant. Il prend des coups de pied, de poing, à la tête. En sang, il rejoint la route et tente de s'agripper à une automobile. Il essaie de monter à bord du véhicule avant d'être repris. « *Je suis désolé !* », gémit-il. Mais des coups pleuvent encore avant l'arrivée des gendarmes. Le voleur conduisait sans permis, et au moment de son interpellation, il était encore assez conscient pour donner une fausse identité.

Quelque peu énervé en apprenant sa peine : dix-huit mois de prison dont huit avec sursis, auxquels s'ajoutent quatre mois de révocation de sursis et 100 euros d'amende, le jeune regagnera bruyamment le véhicule qui devait le reconduire en

prison où son maintien en détention venait d'être prononcé.

<https://www.lavoixdunord.fr/851910/article/2020-08-15/un-voleur-et-son-justicier-la-barre-du-tribunal-correctionnel-d-arras>